

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Sylvie VERGOS à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Absent :

- Yoann GUYON

Date de convocation : 22 mai 2018

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique qu'annuellement, la commune de TREGUNC peut bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, effectuée par le Conseil Départemental du Finistère en application de l'article R 2334-11 Code Général des Collectivités Territoriales.

Par courrier du 15 février 2018, le Conseil Départemental a informé les collectivités des modalités relatives à la répartition du produit des amendes de police pour 2018.

Le projet ou la réalisation de la commune doit s'inscrire dans une optique d'amélioration de la sécurité routière (liaisons piétonnes et différenciation du trafic ou aménagements de sécurité aux abords des établissements publics) ou permettre la mise en accessibilité et la sécurisation des arrêts de car du réseau Penn Ar Bed. Le plafond de dépenses pris en compte est fixé à 30 000 €/HT.

La municipalité souhaite créer un trottoir en enrobé noir rue de Concarneau sur une distance de 500 mètres linéaires afin de renforcer la sécurité des piétons et faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Ces travaux, dont le coût a été évalué à 117 000 € HT (140 000 € TTC), seraient réalisés au cours du second semestre 2018. Une subvention de 20 000 € a été accordée par l'Etat dans le cadre de la dotation des territoires ruraux (DETR).

Un plan présentant les travaux est projeté en séance.

AMENAGEMENT
DE TROTTOIRS
RUE DE CONCARNEAU

Nombre de conseillers 29
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à soumettre ce projet au Conseil Départemental du Finistère dans le cadre de l'appel à projets pour la répartition du produit des amendes de police en 2018 et à solliciter une subvention auprès de CCA dans le cadre des fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 1^{er} juin 2018
LE MAIRE
Olivier BELLEC

